

Département des Pyrénées-Atlantiques  
Commune de Narcastet

# PLAN LOCAL D'URBANISME

## 2 - PADD

PLU	Prescrit	Arrêté	Approuvé
Elaboration	01/07/2003	18/10/2005	21/03/2006
Révision	29/06/2016	02/02/2023	10/07/2023

**2EME APPROBATION DU PROJET DE PLAN LOCAL D'URBANISME SUITE AU  
JUGEMENT DU TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE PAU DU 30 DECEMBRE 2022**

Le Maire,  
Jean-Pierre FAUX

Dossier d'approbation

*Le projet d'aménagement et de développement durables définit :*

*1° Les orientations générales des politiques d'aménagement, d'équipement, d'urbanisme, de paysage, de protection des espaces naturels, agricoles et forestiers, et de préservation ou de remise en bon état des continuités écologiques ;*

*2° Les orientations générales concernant l'habitat, les transports et les déplacements, les réseaux d'énergie, le développement des communications numériques, l'équipement commercial, le développement économique et les loisirs, retenues pour l'ensemble de l'établissement public de coopération intercommunale ou de la commune.*

*Il fixe des objectifs chiffrés de modération de la consommation de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain.*

*Il peut prendre en compte les spécificités des anciennes communes, notamment paysagères, architecturales, patrimoniales et environnementales, lorsqu'il existe une ou plusieurs communes nouvelles.*

# LE PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLES

Garantir la qualité du cadre de vie aux  
narcastétois

Soutenir le dynamisme économique et  
l'offre des zones d'activités

Maintenir l'activité et les espaces  
agricoles

Programmer l'évolution urbaine et  
l'accueil des nouveaux arrivants

## Garantir la qualité du cadre de vie aux narcastétois

Le cadre de vie des habitants de Narcastet est au cœur de la stratégie d'aménagement portée par la commune. Habiter Narcastet, c'est bénéficier d'un environnement et de paysages exceptionnels à proximité des pôles d'emplois de Bordes-Assat et de Pau. Le projet de Plan Local d'Urbanisme doit offrir des garanties sur ces éléments qui fondent l'attractivité de Narcastet.

L'ambition de la commune est donc quadruple :

- Consolider l'offre d'équipements et de services de la commune,
- Développer des aménagements à vocation de production énergétique,
- Mettre en valeur les paysages et la qualité du patrimoine,
- Préserver la qualité environnementale dans le cadre de la Trame Verte et Bleue (TVB)

### **Ces orientations impliquent :**

- Consolider l'offre d'équipements et de services de la commune
- *En réaménageant le parc de la Cassourade avec la plantation de chênes et la mise en place d'une passerelle au-dessus du canal et d'un sentier piéton afin d'offrir un espace vert agréable destiné à la balade*
- *En réalisant des opérations d'agrandissement sur le bâti communal afin d'obtenir une salle multisport*
- *En maintenant les équipements sportifs existants*
- *En profitant de la véloroute pour développer un réseau de voies douces (cyclistes et piétonnes) sur la commune*
- *En prévoyant un zonage à destination de logements touristiques*

- Développer des aménagements à vocation de production énergétique
  - *En mettant en place une centrale hydro électrique sur le Gave de Pau*
  - *En couvrant le terrain de tennis avec du photovoltaïque*
- Mettre en valeur les paysages et la qualité du patrimoine
  - *En préservant les points de vue et les arbres remarquables*
  - *En préservant et en mettant en valeur le bâti sur le site du château*
  - *En prenant en compte la charte architecturale du Pays de Nay*
- Préserver la qualité environnementale dans le cadre de la Trame Verte et Bleue (TVB)
  - *En préservant les continuités écologiques présentes sur la commune*
  - *En protégeant les réservoirs de biodiversité*
  - *En évitant de créer de nouveaux obstacles à la Trame Verte et Bleue*
  - *En articulant les secteurs constructibles avec le réseau constitué par la Trame Verte et Bleue*
  - *En intégrant les risques naturels au Plan Local d'Urbanisme et notamment le PPRI*

## Soutenir le dynamisme économique et l'offre des zones d'activités

L'aménagement de la commune de Narcastet, afin de conforter l'identité de la commune et le lien social, nécessite de réaliser des aménagements d'une part et de renforcer le poids des équipements et services de proximité. Mais également de permettre l'accueil de nouvelles entreprises et le développement des entreprises locales. Le projet de Plan Local d'Urbanisme a pour objectif de répondre aux besoins des habitants actuels et futurs.

L'ambition de la commune est donc à ce niveau de favoriser l'accueil et le développement des entreprises individuelles, artisanales et de services.

### **Ces orientations impliquent :**

- Favoriser l'accueil et le développement des entreprises individuelles, artisanales et de services.
  - *En confortant le site d'activités existant*
  - *En développant un projet de multi services à proximité des zones d'activités*
  - *En facilitant le stationnement grâce à la création d'un parking à proximité des zones d'activités*
  - *En prenant en compte les besoins des entreprises existants (extensions, THD, ...)*
  - *En constituant des réserves foncières et immobilières à vocation économique*

## Maintenir l'activité et les espaces agricoles

L'identité rurale de la commune de Narcastet est directement liée à son agriculture. Le développement des exploitations communales participe au projet de développement durable de l'ensemble du territoire communal. Le Projet de Plan Local d'Urbanisme a pour objectif d'affirmer la place de l'agriculture au sein de l'avenir de la commune.

L'ambition de la commune est donc à ce niveau double :

- Préserver les espaces agricoles de l'urbanisation
- Favoriser le maintien des exploitations agricoles

### **Ces orientations impliquent :**

- Préserver les espaces agricoles de l'urbanisation
  - *En réduisant la consommation d'espaces agricoles et naturels d'un tiers minimum d'ici 2030 conformément aux orientations du SCoT du Pays de Nay*
  - *En réduisant les zones constructibles du PLU en vigueur*
  - *En phasant le développement afin d'anticiper avec la profession agricole les conséquences des ouvertures à l'urbanisation*
  - *En limitant le mitage sur les écarts*
  - *En protégeant globalement les espaces agricoles*
- Favoriser le maintien des exploitations agricoles
  - *En identifiant précisément les exploitations agricoles et leurs perspectives à 10 ans*
  - *En matérialisant un périmètre de vigilance de 100 mètres autour des exploitations et bâtiments agricoles pérennes*
  - *En répondant aux besoins de développement identifiés des exploitations*
  - *En autorisant le changement de destination de certains bâtiments agricoles dès lors que leur intérêt architectural et patrimonial le justifierait*

## Programmer l'évolution urbaine et l'accueil des nouveaux arrivants

L'accueil de nouveaux arrivants sur la commune correspond à des objectifs plus qualitatifs que quantitatifs. Pour cela il est impératif de favoriser la mixité générationnelle et le parcours résidentiel des ménages. Tout en développant la commune dans une logique de proximité et au plus proche de l'enveloppe urbaine existante.

L'ambition de la commune est donc à ce niveau double :

- Favoriser l'accueil et le maintien des ménages sur la commune avec une production de logements diversifiée et cohérente à l'échelle du secteur de la plaine
- Maitriser l'évolution urbaine de Narcastet au plus près des équipements et services

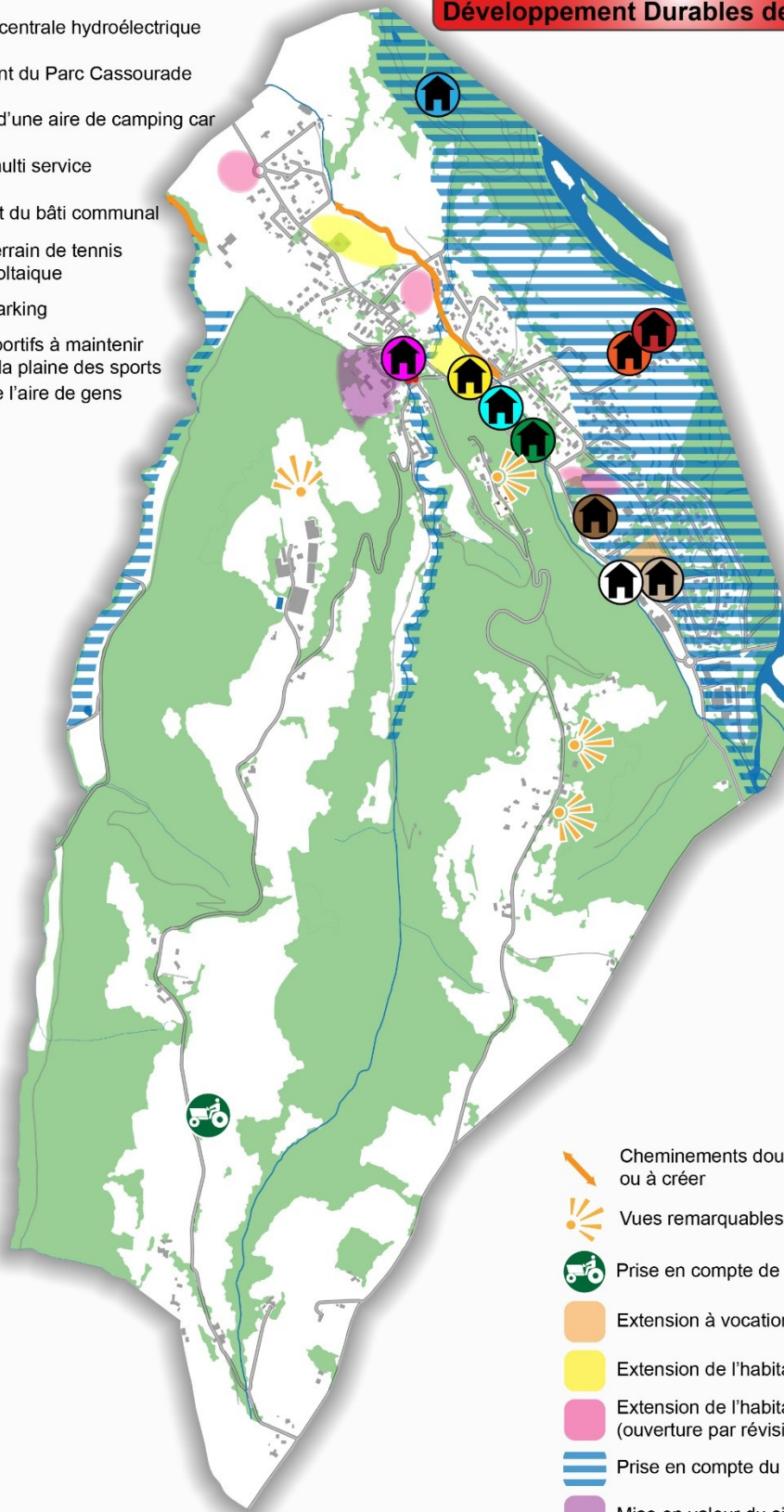
### **Ces orientations impliquent :**









- Favoriser l'accueil et le maintien des ménages sur la commune avec une production de logements diversifiée et cohérente à l'échelle du secteur de la plaine
  - *En produisant 54 logements pour répondre aux besoins en logement nécessaires à la décohabitation et à l'accueil de 112 habitants (+1% par an) d'ici 2030*
  - *En diversifiant l'offre de logement pour répondre à l'accueil de jeunes ménages*
  - *En maintenant les principaux groupements d'habitations*
- Maitriser l'évolution urbaine de Narcastet au plus près des équipements et services
  - *En encourageant la densification de l'urbanisation (dents creuses, ...)*
  - *En constituant des réserves foncières sur le moyen et le long terme*



# Projet d'Aménagement et de Développement Durables de Narcastet

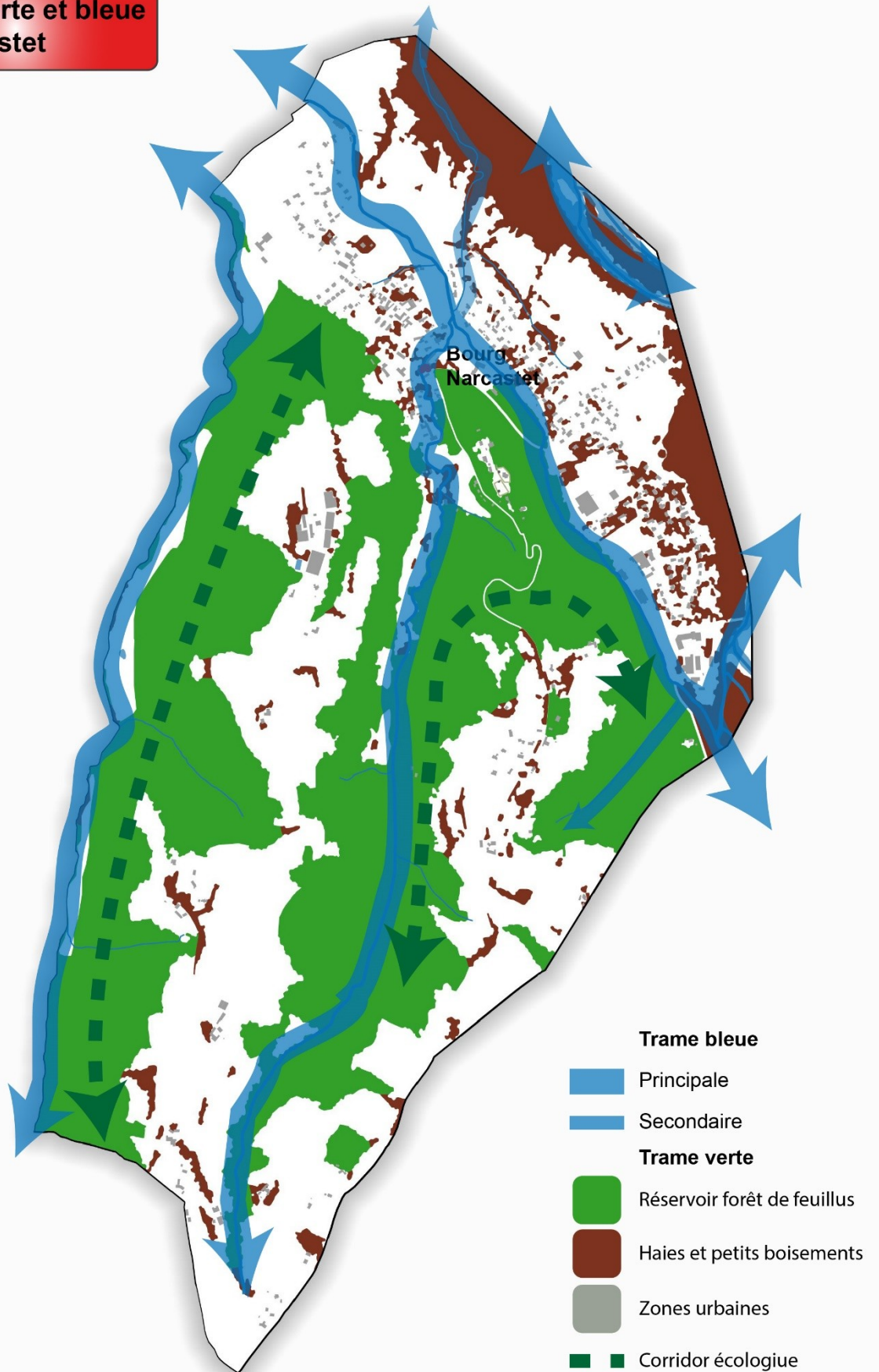
-  Equipements scolaires à maintenir
-  Création d'une centrale hydroélectrique
-  Réaménagement du Parc Cassourade
-  Aménagement d'une aire de camping car
-  Création d'un multi service
-  Agrandissement du bâti communal
-  Couverture du terrain de tennis avec du photovoltaïque
-  Création d'un parking
-  Equipements sportifs à maintenir et redynamiser la plaine des sports
-  Amélioration de l'aire de gens du voyage



-  Cheminements doux à préserver ou à créer
-  Vues remarquables
-  Prise en compte de l'activité agricole
-  Extension à vocation économique
-  Extension de l'habitat à court terme
-  Extension de l'habitat à long terme (ouverture par révision du PLU)
-  Prise en compte du PPRI
-  Mise en valeur du site du Château

Source: BD Topo 2009 - Réalisation: Aurélie Castel

**Trame verte et bleue de Narcastet**



Source: BD Topo 2009 - Réalisation: Aurélie Castel